

Personnes âgées : un site pour tout savoir sur les aides, les démarches et les droits

Le service public de l'autonomie, nouvelle branche « autonomie » de la Sécurité Sociale, s'adresse aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

Il est là pour vous orienter dans vos démarches et faciliter votre accès aux droits et aux services en mobilisant les acteurs de l'autonomie partout en France et à tous les échelons territoriaux.

Le service public de l'autonomie, ce sont aussi trois sites internet avec de l'information fiable, vérifiée et gratuite : www.cnsa.fr, www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr et www.monparcourshandicap.gouv.fr

Le service public de l'autonomie propose jusqu'au 19 novembre 2023 une campagne nationale de communication destinée à favoriser, pour les personnes âgées et leurs aidants, l'accès à des informations utiles au regard de leur situation. Des renseignements qui sont disponibles sur le site www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, où vous pouvez, notamment :

- Découvrir les différentes aides financières destinées aux personnes âgées vivant à domicile et les démarches à réaliser pour les obtenir ;
- Trouver les coordonnées des EHPAD situés près de chez vous et des informations les concernant (prix pratiqués, prestations proposées, aides acceptées...)
- Découvrir les aides financières et les différents dispositifs dont peuvent bénéficier les aidants de personnes âgées en perte d'autonomie (aides fiscales, allocation journalière du proche aidant, droit au répit...)
- Voir les différentes démarches à entreprendre pour mettre en place les interventions d'une aide à domicile ;
- Vous rendre compte des opérations qu'il est possible d'entreprendre pour rendre son logement plus sûr lorsqu'on vieillit et les aides financières envisageables pour réaliser cela ;
- Trouver la liste des points d'information locaux situés près de chez vous, lieux dans lesquels des professionnels vous accueillent pour répondre à vos questions lorsque vous faites face à une situation de perte d'autonomie. Ils vous aident notamment à trouver des solutions pour organiser un retour à domicile après une hospitalisation ou pour préparer une demande d'hébergement dans un établissement.

Informations sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16875?xtor=EPR-100>